

RÉSOLUTION N° 5

Modification du Budget 2021

En application de l'article 15 des Statuts organiques et de l'article 6.h du Règlement organique de l'OIE,

Considérant le résultat positif réalisé au 31 décembre 2020 (94^e exercice) qui permet un report à nouveau de 585 000 EUR sur l'exercice 2021,

Considérant la variation des charges et des produits du 95^e exercice (1 janvier – 31 décembre 2021),

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

De modifier la Résolution n°3 du 29 mai 2020 et de remplacer les paragraphes 1 et 2 de cette résolution par les paragraphes suivants :

1. Le budget du 95^e exercice correspondant à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 est fixé en recettes à la somme de 15 790 000 EUR, complémentées par le report à nouveau de 585 000 EUR et en dépenses à la somme de 16 375 000 EUR.

Il s'établit comme suit :

1.1. Recettes

Chapitres	Libellés	Montant EUR
Chapitre 1	Contributions des Membres de l'OIE fixées suivant les catégories prévues par l'article 11 des Statuts organiques de l'OIE et selon les modalités de l'article 14 du Règlement organique de l'OIE	11 114 000
	Contributions extraordinaires	884 000
	Sous-total chapitre 1	11 998 000
Chapitre 2	Frais d'inscription (Session générale et conférences)	-
	Ventes de publications	20 000
	Dossiers d'évaluation de statuts sanitaires	100 000
	Frais de gestion du Fonds mondial	800 000
	Contributions internes	710 000
	Autres produits opérationnels	1 719 000
	Sous-total chapitre 2	3 349 000
Chapitre 3	Produits financiers	20 000
	Produits exceptionnels	-
	Reprises sur subventions d'investissement	33 000
	Reprises sur provisions	390 000
	Sous-total chapitre 3	443 000
TOTAL DES CHAPITRES		15 790 000
Report à nouveau - affectation du résultat 2020		585 000
TOTAL		16 375 000

1.2. Dépenses

1.2.1. Dépenses par chapitres budgétaires

Chapitres budgétaires	Montant EUR
1. Achats	529 900
2. Services extérieurs	3 875 700
3. Impôts	25 000
4. Charges de personnel	9 590 900
5. Autres charges de gestion et charges financières	1 160 000
6. Charges exceptionnelles	-
7. Dotations aux amortissements et provisions	1 193 500
TOTAL	16 375 000

1.2.2. Dépenses par domaines d'activités

Domaines d'activités	Montant EUR
1. Assemblée et Conseil	460 000
2. Direction générale et Administration	3 200 000
3. Communication	795 500
4. Systèmes d'information	1 880 500
5. Information sanitaire	1 808 000
6. Publications	460 700
7. Normes internationales et Science	3 170 000
8. Actions régionales	754 000
9. Missions et organisation de réunions diverses	478 000
10. Frais généraux	1 077 800
11. Représentations régionales et sous-régionales	1 097 000
12. Dotations aux amortissements et provisions	1 193 500
TOTAL	16 375 000

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2021
pour une entrée en vigueur au 29 mai 2021)